

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 23 avril 2014

Présents : M. Kepa, M. Roussel, M. Defenouillère, M. Benoît, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Perrier, M^{me} Knedlik, M^{me} Sauvée, M. Vaseux, M. Bérel, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

- Vote des Comptes Administratifs 2013 pour la Ville, le Service des Eaux, le Service Assainissement, le Transport Scolaire et le Lotissement du Chemin Neuf :

	Fonctionnement (résultat dépenses/recettes €)	Investissement (résultat dépenses/recettes €)
Ville	339 587,33	80 892,69
Service des Eaux	1 987,66	2 345,82
Service Assainissement	39 691,42	3 322,84
Transport Scolaire	-8 278,35	-
Lotissement du Chemin Neuf	44 079,84	-42 992,02

- Vote des Budgets Primitifs 2014 pour la Ville, le Service des Eaux, le Service Assainissement, le Transport Scolaire et le Lotissement du Chemin Neuf :

	Fonctionnement (équilibre dépenses/recettes €)	Investissement (équilibre dépenses/recettes €)
Ville	3 171 901,00	1 164 440,00
Service des Eaux	303 868,00	85 213,00
Service Assainissement	493 644,00	264 820,00
Transport Scolaire	68 513,00	-
Lotissement du Chemin Neuf	94 339,00	0,00

- Attribution d'une subvention d'équilibre au CCAS, pour un montant de 39 649 €.
- Décision de maintenir le prix du mètre cube d'eau à 0,88 € et celui de la redevance assainissement à 1,52 € en 2014.
- Vote des taux des impôts locaux 2014, maintenus comme suit : Taxe d'Habitation (18,87 %), Taxe Foncière « bâti » (21,12 %), Taxe Foncière « non bâti » (64,89 %).
- Vote des subventions accordées aux associations, établissements scolaires et autres organismes pour l'exercice 2014. Montant total : 64 067 €.
- Décision d'accorder l'indemnité de conseil et de budget au nouveau Receveur municipal.
- Vote d'une participation communale de 40,77 € dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Eau, au bénéfice d'un abonné.

Questions et informations diverses :

- évocation des cérémonies organisées à l'occasion du 70^{ème} Anniversaire de la Bataille de Normandie (M.M. Kepa et Defenouillère).

Séance levée à 20h40.